

STATION DES GETS
Télesiège Pointe du Chéry

DEMANDE D'AUTORISATION
D'EXECUTION DES TRAVAUX

DEROGATIONS A LA REGLEMENTATION

Le télesiège devra être conforme :

- au règlement européen 2016/424 du 9 mars 2016 « relatif aux installations à câbles » qui s'applique en totalité depuis le 21 avril 2018,
- A l'arrêté du 07 aout 2009 version consolidée au 15 mars 2016 relatif à la conception générale des téléphériques et de ses annexes les guides RM1 version 5 et RM2 version 3 du 12 juillet 2023.

Le projet n'est pas dérogatoire à la réglementation précitée en vigueur.